

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence du maire M. Éric Mageau.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Avant l'ouverture de la séance du conseil, le directeur général en tant que président d'élection de la municipalité ;

- Dépose le résultat du recensement des votes « SM-64 L.E.R.M. »
- Dépose la proclamation des candidats élus « SM-65 L.E.R.M. »
- Dépose les assermentations des candidats élus « SM-67 L.E.R.M. »

1.

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.

2021-11-210 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2021;

3.2 Séance extraordinaire du 6 octobre 2021;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2021.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.1.2 Dépôt des comptes à recevoir de la municipalité au 31 octobre 2021;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Nomination des élus responsables des différents comités;

8.1.2 Nomination d'un représentant à l'Office régional d'habitation;

8.1.3 Nomination des deux représentants à la Régie Intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

8.1.4 Nomination d'un représentant à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH);

8.1.5 Nomination d'un représentant à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François;

- 8.1.6 Nomination d'un représentant au comité des loisirs de la MRC;
- 8.1.7 Nomination d'un représentant au Réseau Biblio de l'Estrie;
- 8.1.8 Nomination d'un représentant au comité du COGESAF;
- 8.1.9 Nomination d'un représentant au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;
- 8.1.10 Nomination du maire suppléant à la MRC pour les années 2021 et 2022;
- 8.1.11 Nomination des maires suppléants pour les années 2021 et 2022;
- 8.1.12 Nomination des représentants de la municipalité d'Ascot Corner à la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot;
- 8.1.13 Nomination au comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 8.1.14 Nomination au comité de pilotage MADA-Famille;
- 8.1.15 Nomination des représentants de l'équipe de développement local;
- 8.1.16 Embauche d'une employée au poste de coordonnatrice du centre multifonctionnel (Centre Paul-Lessard);
- 8.1.17 Embauche d'un employé au poste de journalier / préposé à l'entretien des bâtiments et d'un employé au poste de journalier / préposé aux parcs;
- 8.1.18 Résolution modifiant l'organisme municipal de la sécurité civile;
- 8.1.19 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022;
- 8.1.20 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes;
- 8.1.21 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022;
- 8.1.22 Entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2022 et autorisation de signatures;
- 8.1.23 Programme de soutiens à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022;
- 8.1.24 Signataires pour la municipalité;
- 8.1.25 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE);
- 8.1.26 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES);
- 8.1.27 Demande d'autorisation de monsieur Clermont payeur à la CPTAQ afin de diviser le lot 5 285 480 dans le but de vendre une superficie de 1,5 hectare;
- 8.1.28 Renouvellement de l'adhésion aux sentiers de l'Estrie inc.;

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

Aucune.

11. Varia affaire nouvelle

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30.
Prochaine séance extraordinaire : le lundi 13 décembre 2021 à 19 h 30
(Budget)
Prochaine séance extraordinaire : le lundi 13 décembre 2021 à 20 h 00
(Règlement de taxation)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-211 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-212 ^{3.2} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021 :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36).

M. Jacques Gourde : Est-ce que la flèche sur le pickup de la municipalité se rabat ? Travaux chemin Galipeau, est-ce que c'est normal que le chemin soit encore fermé ?

M. Bertrand Ash : Lors de travaux, le camion de la voirie est en fonction toute la journée.

Mme Maryse Labonté : Les masques que l'on pouvait aller porter à la pharmacie, est-ce que le projet sera continué? Pour les fonctions par siège, comment ça fonctionne?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 45.

^{6.1}
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2021 et en fait la lecture.

2021-11-213 ^{7.1.1} **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 3 novembre 2021 au montant de 528 791.99 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES COMPTES À RECEVOIR :

Le directeur général dépose le rapport des comptes à recevoir en date du 31 octobre 2021.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Monsieur Éric Mageau :

Donne de l'information concernant :
Nouveau à la mairie, demain j'ai une rencontre à la MRC, mercredi nous avons une rencontre avec le député provincial. Nous sommes à préparer les budgets.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :
Le transport de personne. La Shed est terminée à Ascot. On voulait faire une ouverture officielle. Je vous invite à aller la voir. Nous avons une demande des citoyens de décorer l'hôtel de ville.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :
Présentation de Mme Sylvie Boucher.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :
Présentation de M. Alain Rondeau.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :
Présentation de M. Stéphane Baillargeon.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :
Présentation de Mme Lisa Cadorette.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :
Présentation de Mme Hélène Bédard.

8.1.1

2021-11-214

NOMINATION DES ÉLUS RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS :

CONSIDÉRANT QU' avec l'élection municipale du 7 novembre 2021, monsieur le maire doit procéder aux nominations des élus responsables de différents comités;

- Ressource humaine et finance Mme Hélène Bédard
- Chambre de Commerce Mme Hélène Bédard
- Transport de personnes Mme Gina Castelli

- Chantier 1 du PAI
Mme Gina Castelli
Mme Sylvie Boucher
- Chantier 2 du PAI
Mme Gina Castelli
Mme Lisa Cadorette
Mme Hélène Bédard
- Chantier 3 du PAI
M. Stéphane Baillargeon
M. Alain Rondeau
- Régie intermunicipale des incendies
Mme Sylvie Boucher
Mme Lisa Cadorette
- Régie sanitaire des Hameaux
M. Stéphane Baillargeon
- COGESAF
M. Stéphane Baillargeon
- Transport / voirie
Mme Lisa Cadorette
- Urbanisme
Mme Sylvie Boucher
Mme Gina Castelli
- Développement économique
Mme Gina Castelli
- O.R.H.
Mme Gina Castelli
Mme Sylvie Boucher
- Sport, loisirs et culture
M. Alain Rondeau
M. Stéphane Baillargeon
- Rayonnement
M. Stéphane Baillargeon
Mme Hélène Bédard

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** les nominations soient acceptées telles que mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-215 8.1.2 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION (ORH) :**

CONSIDÉRANT QUE le mandat des deux élus responsables du dossier de l'ORH s'est terminé avec l'élection municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** les conseillères Gina Castelli et Sylvie Boucher soient mandatées afin de représenter la municipalité au conseil d'administration de l'ORH pour l'année 2021 et suivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2021-11-216 **NOMINATION DES DEUX REPRÉSENTANTS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :**

CONSIDÉRANT QUE le mandat des deux élus responsables du dossier de la Régie des incendies s'est terminé avec l'élection municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** les conseillères Sylvie Boucher et Lisa Cadorette soient mandatées afin de représenter la Municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2021-11-217 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX (RISH) :**

CONSIDÉRANT QUE le mandat des deux élus responsables du dossier de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux s'est terminé avec l'élection municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseiller Stéphane Baillargeon soit mandaté afin de représenter la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'année 2021 et suivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
2021-11-218 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de l'élu responsable du dossier de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François s'est terminé avec l'élection municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** la conseillère Hélène Bédard soit mandatée afin de représenter la municipalité au conseil d'administration de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François pour l'année 2021 et suivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2021-11-219 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DES LOISIRS DE LA MRC :**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de l'élu responsable du dossier du comité des loisirs de la MRC s'est terminé avec l'élection municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseiller Alain Rondeau soit mandaté afin de représenter la municipalité au comité des loisirs de la MRC pour l'année 2021 et suivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-220 8.1.7 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU RÉSEAU BIBLIO DE L'ESTRIE :**

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente avec le Réseau Biblio de l'Estrie, la Municipalité doit nommer un responsable et un représentant qui auront droit de vote lors des assemblées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal nomme le conseiller Stéphane Baillargeon, élu municipal et madame Valérie Verkleeren, représentante d'Ascot Corner à l'Association Réseau Biblio de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-221 8.1.8 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DU COGESAF :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut nommer un membre du conseil pour siéger au COGESAF;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal nomme le conseiller Stéphane Baillargeon, membre du conseil pour représenter la municipalité d'Ascot Corner au COGESAF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-222 8.1.9 **NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL DU SPORT ET LOISIR DE L'ESTRIE :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut nommer un membre du conseil pour être membre au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal nomme le conseiller Stéphane Baillargeon membre au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-223 8.1.10 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC POUR LES ANNÉES 2021 et 2022 :**

CONSIDÉRANT QU' il faut nommer le maire suppléant pour la MRC du Haut-Saint-François, et ce pour toute l'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que madame Hélène Bédard soit nommée mairesse suppléante jusqu'au 31 décembre de l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-224 **8.1.11** **NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR LES ANNÉES 2021 et 2022 :**

CONSIDÉRANT QU' il faut nommer les maires suppléants pour l'année 2021 et 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** les conseillères et conseillers suivants soient nommés maires suppléants pour les années 2021 et 2022:

2021

- Novembre, décembre Gina Castelli

2022

- Janvier, février Sylvie Boucher
- mars, avril Alain Rondeau
- mai, juin Stéphane Baillargeon
- juillet, août Lisa Cadorette
- septembre, octobre Hélène Bédard
- novembre, décembre Gina Castelli

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-225 **8.1.12** **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER À LA CORPORATION DE REVITALISATION DU SITE DE LA MINE ASCOT :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer trois représentants de la municipalité d'Ascot Corner pour la représenter à la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise monsieur Éric Mageau maire, madame Sylvie Boucher conseillère et monsieur Jonathan Piché directeur général à agir comme représentants de la Municipalité d'Ascot Corner au Conseil d'administration de la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-226 **8.1.13** **NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.4 du règlement numéro 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) établit la composition du CCU;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.5 du règlement numéro 649 constituant le CCU établit la durée du mandat et la méthode du renouvellement des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE La durée du mandat est fixée à deux ans pour tous les membres et que les sièges impairs leur renouvellement est donné par résolution aux années impaires et les sièges pairs leur renouvellement est donné par résolution aux années paires;

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 1, le siège numéro 3, le siège numéro 5 et le siège 7 sont à renouveler avant la fin de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 4 est vacant depuis que la mairesse sortante, madame Nathalie Bresse, a mis fin à son mandat au sein du conseil de la Municipalité et qu'il restait un an en tant que membre du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme :

- monsieur Pierre Roberge au siège numéro 1;
- monsieur Bruno Maher au siège numéro 3;
- monsieur Éric Mageau au siège numéro 4 (mandat 2020-2022);
- madame Sylvie Boucher au siège numéro 5;
- madame Annie St-Laurent au siège numéro 7

QUE les mandats soient d'une durée de deux ans à partir de décembre 2021 pour les sièges 1, 3, 5 et 7 et d'un an pour le siège 4.

QU'une somme de 50,00 \$ sera versée aux 5 membres qui représentent les citoyens comme jeton de présence pour défrayer leurs dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2021-11-227 NOMINATION AU COMITÉ DE PILOTAGE MADA-FAMILLE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un représentant de la municipalité d'Ascot Corner pour la représenter au comité de pilotage MADA-Famille;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise monsieur Alain Rondeau à représenter la municipalité au comité de pilotage MADA-Famille et le remplacement de celui-ci par monsieur René Rivard comme représentant aîné ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2021-11-228 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL :

CONSIDÉRANT QUE l'accès au Fonds Régions et Ruralité volet II local exige la mise en place d'une équipe locale de développement qui aura pour mandat de :

- Servir de relais de communication entre le conseil municipal, les citoyens et l'équipe de développement du HSF, volet élus municipaux ;
- S'assurer que le développement local suit les principes de mobilisation, de participation citoyenne et de planification ;
- S'assurer de la mise à jour du plan d'action local et de sa connexion avec la vision et le plus possible avec les plans d'action présentés aux pages 2 et 3.
- S'assurer de la réalisation du plan d'action local ;
- S'assurer que les plans d'action déposés respectent les conditions d'accès au FRR volet II.

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de développement locale est minimalement formée d'un élu, d'un citoyen de la direction générale et, le cas échéant, de l'agent de développement local.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme la conseillère Gina Castelli comme représentante élue, M. Serge Maher comme représentant citoyen et M. Jonathan Piché représentant de la direction générale afin de composer l'équipe de développement local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-229 8.1.16 **EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE AU POSTE DE COORDONNATRICE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL (CENTRE PAUL-LESSARD) :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un processus de recrutement rigoureux afin de trouver une personne compétente pour pourvoir le poste de coordonnateur du centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de madame Valérie Verkleeren salariée permanente à temps partiel comme préposée à la bibliothèque selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-230 8.1.17 **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE JOURNALIER / PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE JOURNALIER / PRÉPOSÉ AUX PARCS :**

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier / préposé à l'entretien des bâtiments est actuellement occupé par M. Jean Grenier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Grenier souhaite changer de poste dans l'organisation et voudrait occuper les fonctions de journalier / préposé aux parcs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un processus de recrutement rigoureux afin de trouver une personne compétente pour pourvoir le poste de journalier / préposé à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Grenier a les qualifications requises pour occuper le poste de journalier / préposé aux parcs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Marc Baron salarié permanent à temps complet comme journalier / préposé à l'entretien des bâtiments selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Il est également résolu que le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Jean Grenier salarié permanent à temps complet comme journalier / préposé aux parcs selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-231

8.1.18

RÉSOLUTION MODIFIANT L'ORGANISME MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE :

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections du 7 novembre 2021 et au mouvement de personnel dans la municipalité, les responsables des différentes fonctions doivent être mis à jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** les personnes suivantes sont désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION

NOM

Coordonnateur municipal de la <i>Sécurité civile</i>	Jonathan Piché
Coordonnateur municipal de la <i>Sécurité civile substitut</i>	Brigitte April
Responsable de la mission Administration	Brigitte April
Responsable substitut de la mission Administration	Stéphane Roy
Responsable de la mission Communication	Éric Mageau
Responsable substitut de la mission Communication	Andréane Rivard
Responsable de la mission Directeur des opérations	Marc Bernier
Responsable substitut de la mission <i>Directeur des opérations</i>	Éric Mageau
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Cathy Côté
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Valérie Verkleeren
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Éric Bourget
Responsable substitut de la mission <i>Transport</i>	Luc Gervais

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-232

8.1.19

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année, nous devons produire le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année suivante en établissant le jour et l'heure du début de chacune des séances, selon l'article 148 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU' un avis public doit être donné avec le contenu du calendrier, selon l'article 148.01 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 et que les séances soient à 19 h 30 :

Lundi 10 janvier

Lundi 4 juillet

Lundi	7 février	Lundi	1 août
Lundi	7 mars	Mardi	6 septembre
Lundi	4 avril	Lundi	3 octobre
Lundi	2 mai	Lundi	7 novembre
Lundi	6 juin	Lundi	5 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-233 8.1.20 **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE CONGÉ DES FÊTES:**

CONSIDÉRANT QUE chaque année le bureau municipal est fermé durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE les employés doivent prendre des journées de congé durant cette fermeture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement et que les employés utilisent leurs journées de congés disponibles selon la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-234 8.1.21 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022 :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide

en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la municipalité pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.22

2021-11-235

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE COOKSHIRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS LORS DE L'ÉTÉ 2022 ET AUTORISATION DE SIGNATURE :

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT QUE les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté du Québec dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT QUE les services des cadets seront partagés entre la municipalité d'Ascot Corner, la municipalité de Dudswell, la ville de East Angus et la ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner facturera les autres municipalités en fonction du taux d'utilisation du service des cadets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner

autorise le directeur général à conclure une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2022 et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.23

2021-11-236

PROGRAMME DE SOUTIENS À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour le relâche scolaire et la période estivale 2022 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner souhaite présenter une demande d'appui financier au ministère en 2021-2022 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022;

ET d'autoriser madame Andréane Rivard, directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.24

2021-11-237

SIGNATAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution annule et remplace la résolution 2020-08-156;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise monsieur Jonathan Piché à titre de directeur général et greffier-trésorier ou en son absence madame Brigitte April à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe - comptabilité à agir comme signataires:

- Aux comptes de la Municipalité d'Ascot Corner à la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke, comptes numéros : 300341, 304699, 303533 et 307122;
- Au régime de fonds de pension;
- Au régime d'assurance collective;
- Au système Desjardins AccèsD;
- Aux divers paliers gouvernementaux;
- Aux demandes d'intervention des compagnies de télécommunication sur le territoire de la municipalité;

- Pour tous les contrats notariés, soit pour une vente ou un achat de propriété, la création ou l'annulation d'une servitude ou un droit de passage sur une propriété.

QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise monsieur Éric Mageau à titre de maire à agir comme signataire :

- Aux comptes de la municipalité d'Ascot Corner à la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke (transit 50124) aux numéros de compte 300341, 304699, 303533 et 307122;
- Pour tous les contrats notariés, soit pour une vente ou un achat de propriété, la création ou l'annulation d'une servitude ou un droit de passage sur une propriété;
- En l'absence de monsieur le maire, la conseillère, madame Hélène Bédard a les mêmes autorisations de signature que monsieur le maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.25

2021-11-238

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE) :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve les dépenses d'un montant de 80 851.94 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des

Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-239

8.1.26

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-ES)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve les dépenses d'un montant de 80 851.94 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-240 8.1.27 **DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR CLERMONT PAYEUR À LA CPTAQ AFIN DE DIVISER LE LOT 5 285 480 DANS LE BUT DE VENDRE UNE SUPERFICIE DE 1,5 HECTARE :**

CONSIDÉRANT QUE la demande est d'autoriser la division et la vente d'une partie du lot 5 285 480 pour doubler la propriété voisine de madame Josée Corriveau et de monsieur Pierre Roberge;

CONSIDÉRANT QUE la superficie à céder serait d'environ 1,5 hectare;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques du sol, de la topographie et du drainage sont peu propices à l'agriculture selon le rapport de l'agronome Serge Grenier;

CONSIDÉRANT QUE les futurs propriétaires seraient en mesure de valoriser cette partie boisée en ayant accès à cette portion de terrain par leur terrain actuel;

CONSIDÉRANT QUE cette aliénation n'aurait pas d'impact sur l'implantation de nouvelle production animale puisque la construction résidentielle ne serait pas autorisée sans l'accord préalable de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation aurait peu ou pas d'impact sur l'environnement ainsi que l'application de la réglementation qui s'y rattache.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au Règlement de zonage numéro 642 et au Règlement de lotissement numéro 641 de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'appuyer la demande de monsieur Clermont Payeur et par le fait même demande à la CPTAQ d'accorder la division du lot 5 285 480 dans le but de vendre une superficie approximative de 1,5 hectare à madame Josée Corriveau et monsieur Pierre Roberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-11-241 8.1.28 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX SENTIERS DE L'ESTRIE INC.:**

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres de l'organisation Les Sentiers de l'Estrie inc., depuis quelques années et que ceci donne accès aux différents sentiers de l'Estrie pour nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de

renouveler l'adhésion aux Sentiers de l'Estrie pour l'année 2021-2022 au montant de 280 \$.

Poste budgétaire : 02-700-00-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucun.

12.
2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 27)

- Mme Diane Talot : 8.1.21 on ne donne plus de contrat pour l'abat-poussière ? Demande de précision pour les postes de parc et de bâtiment.
- M. Jacques Gourde : SPA, ça coute 11000\$ par année. Est-ce que nous sommes obligés de faire affaire avec eux? Le 1.5 hectare, ça reste sur le règne de la CPTAQ ?
- Mme Gina Castelli : Est-ce qu'il y a un comité de SPA et de la sécurité publique ?
- Mme Maryse Labonté : C'est quoi le COGESAF ? Questions au niveau des dépenses.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 45.

2021-11-242 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h45.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30;

Prochaine séance extraordinaire (budget) : le lundi 13 décembre 2021 à 19 h 30;

Prochaine séance extraordinaire (taxation) : le lundi 13 décembre 2021 à 20 h 00;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

ÉRIC MAGEAU
MAIRE